



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Juillet 2019



RESUME DE STAGE

La coopération internationale des gouvernements locaux en matière alimentaire

Soisic Ollion



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



Objectifs de l'étude

- Quels sont les dispositifs d'action extérieure des collectivités (AECT) qui permettent aux agglomérations de développer des partenariats avec des collectivités étrangères sur le sujet alimentaire ?
- Quels sont les territoires qui se saisissent de ces dispositifs pour mener des projets de coopération internationale dans le domaine alimentaire ?
- Comment ces projets contribuent-ils au développement des politiques alimentaires du territoire et en particulier le Projet alimentaire territorial (PAT) ?

Principaux dispositifs de coopération internationale mobilisables pour investir l'alimentation

Le **jumelage** est un partenariat entre deux collectivités et n'est pas cadré par une définition juridique spécifique mais par des conditions à remplir. Il implique directement les citoyens ou la société civile, souvent dans le champ culturel.

Les actions de **rayonnement** international ne sont pas des dispositifs en tant que tels, mais plutôt des actions portées par une collectivité pour promouvoir son économie locale et les ressources de son territoire.

L'**animation locale** désigne les actions menées par les collectivités sur le territoire français. Il peut s'agir de soutien financier, technique ou de mise en réseau des associations qui officient à l'étranger mais sont présentes sur le territoire.

Les **programmes européens** sont des domaines d'actions communautaires qui permettent de financer ou de cofinancer des projets thématiques via les fonds européens.

Les réseaux internationaux et les projets européens peuvent permettre un traitement transversal de l'alimentation. La coopération décentralisée ou le jumelage se concentre sur un aspect de l'alimentation (déchets, éducation, pratiques agricoles...).

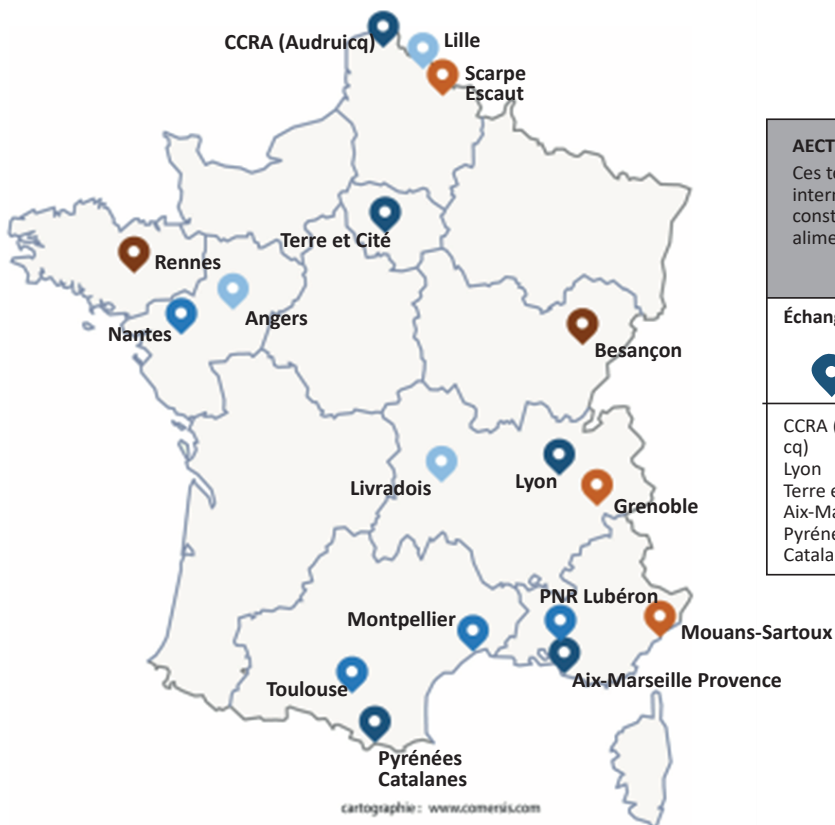
S'il est encore difficile de trouver des statistiques sur le nombre de projets ou de programmes directement liés à l'alimentation, la thématique alimentaire est une thématique montante dans les appels à projets (AAP du ministère des Affaires Étrangères, programmes européens).

| Les dispositifs d'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) | Place (potentielle) de l'alimentation |
|--|---|
| Les jumelages | Dispositifs occasionnellement mobilisés pour l'alimentation |
| Les actions de rayonnement international | |
| L'animation locale | |
| Les programmes européens : Interreg, Urbact, Leader | Dispositifs où l'alimentation est fléchée |
| Les réseaux internationaux : C40, CGLU, ICLEI-RUAF, MUFP, EUROCITIES | |
| La coopération décentralisée | Occasionnellement mobilisé ou directement fléché |

Les réseaux internationaux partagent les objectifs de faciliter les échanges entre les territoires, représenter l'intérêt des villes lors de rencontres internationales et mener une action de lobbying. On compte moins d'une dizaine de réseaux de collectivités européens ou mondiaux qui travaillent partiellement ou exclusivement sur la thématique de l'alimentation.

La coopération décentralisée des collectivités territoriales consiste en une convention avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. À la différence du jumelage, la coopération décentralisée est centrée sur des actions bien définies et généralement ponctuelles.

Coopération internationale et PAT : une typologie



| AECT comme complément au PAT Ces territoires mènent une coopération internationale une fois le PAT solidement constitué ou parce qu'ils ont une politique alimentaire déjà ancrée sur le territoire. | | | AECT comme catalyseur du PAT Ces territoires ont constitué leur politique alimentaire en s'appuyant notamment sur des dispositifs de coopération internationale qui ont lancé la dynamique ou aidé à sa structuration. | |
|---|---|--|---|--------------------------------|
| Échanges | Rayonnement international | Potentiel | AECT participe à la structuration | AECT pré-existant |
| | | | | |
| CCRA (Audruicq) Lyon Terre et Cité Aix-Marseille Pyrénées Catalanes | Nantes PNR Lubéron PETR Clermont Montpellier Toulouse | Angers Toulouse Lille PNR Livradois-Foréz | PNRSE Grenoble Mouans-Sartoux | Rennes Besançon Grenoble |

17 territoires ont été identifiés au sein du RnPAT et/ou du réseau Terres en villes auxquels s'ajoute le territoire témoin de la région d'Audruicq. La relation entre PAT et coopération internationale a été analysée pour chacun d'entre-eux.

A noter que certains territoires se retrouvent dans plusieurs catégories.

Échanges : Ces territoires engagent une action internationale une fois leur politique agricole et alimentaire bien structurée. Les échanges servent à approfondir des axes ou à développer de nouveaux aspects du PAT, à améliorer son fonctionnement, à enrichir la réflexion en se confrontant à de nouvelles idées ou à des pratiques différentes. La coopération internationale est vue comme non nécessaire au développement et au fonctionnement du PAT, mais comme un bon complément.

Rayonnement international : Ces territoires engagent une action internationale dans une optique de promotion des politiques menées sur le territoire. Ces actions (événement international, adhésion à un réseau) entraînent généralement peu d'effets concrets sur la dynamique PAT. Elles peuvent néanmoins servir à légitimer davantage les préoccupations alimentaires auprès de la population et au sein des services.

Potentiel : Pour ces territoires, soit le stade d'avancement du PAT est jugé trop précoce, soit le jeu d'acteurs est suffisamment complexe et les actions menées suffisamment nombreuses.

Structuration : La coopération internationale (généralement sous la forme de projets européens) est synonyme pour ces territoires d'un réel apport en matière de gouvernance et/ou de méthode de travail, et a ainsi contribué à la structuration et à la consolidation du PAT.

Pré-existant : Une action internationale a été, pour ces territoires, le début de la concertation partenariale sur le sujet agricole ou alimentaire avant le PAT. Les projets européens notamment, donnent un cadre de réalisation à des mouvements jusque-là informels sur le territoire ou en gestation.

Apports de la coopération internationale aux politiques alimentaires locales

Une mobilisation encore faible des dispositifs

Les territoires investis à l'international sur la question alimentaire sont peu nombreux (12 au sein du RnPAT). La majorité considère le volet international comme extérieur au dispositif PAT en lui-même et la priorité est majoritairement mise sur le développement de partenariats locaux.

A noter la tendance récente de valoriser le PAT dans la coopération internationale comme un dispositif inédit de gouvernance multi partenariale. Il constitue donc un outil de coopérations potentielles pour de nombreux territoires.

Un impact positif sur le mode de fonctionnement des territoires porteurs de PAT

La coopération internationale est l'occasion de connecter les services d'une collectivité entre eux, particulièrement les services alimentation et relations internationales (RI). Trois cas de figure sont identifiés : (1) absence de service RI, ce qui ne constitue pas un frein (ex. Mouans-Sartoux, CCRA), (2) accompagnement (ex. Rennes, Grenoble), (3) direction quand il s'agit d'actions de rayonnement, avec intégration plus ou moins forte du service alimentation. L'implication dans les projets d'échanges internationaux

permet aux équipes en charge de l'alimentation de prendre du recul par l'échange et de se situer par rapport à d'autres territoires.

Participer à des projets internationaux est également vu comme un moyen de gagner en compétence (en langues étrangères, en ingénierie de projet), et de mieux structurer les politiques locales par les exigences de livrables réguliers.

Le développement de partenariats sur le territoire

Les projets d'échanges internationaux sont l'occasion pour des acteurs de nature différente de travailler ensemble sur un même territoire. Ils permettent ainsi d'attirer des partenaires locaux autour de la dynamique PAT. De même, la collectivité bénéficie des apports du tissu associatif du territoire, et notamment des veilles effectuées par les associations sur les appels à projets.

Mais la coopération permet aussi la promotion des réalisations d'une collectivité et peut ainsi intéresser de potentiels partenaires internationaux.

Une piste à approfondir est celle de la coopération entre collectivités et chambres dans le domaine international.

La visibilité de l'alimentation aux différents échelons

La coopération internationale (projets, adhésion à un réseau) permet de manifester localement une prise de position de la collectivité sur les questions alimentaires. Elle joue également le rôle de signal d'engagement à destination des institutions nationales, des fondations ou des agences susceptibles d'émettre des appels à projet.

Enfin, s'engager dans un réseau international qui traite des questions de transition alimentaire signifie mener une action de plaidoyer en faveur de la reconnaissance de l'expertise des territoires auprès des instances de décision internationales.

